

Règlement et conditions de participation

HIP HOP GAMES FRANCE 2025

Cocher la case du formulaire d'inscription numérique "J'accepte les conditions présentées dans le règlement officiel du HHG France 2025" vaut pour signature et donc engagement aux conditions de ce règlement.

I- Présentation du HIP HOP GAMES France

Le Hip Hop Games est le premier concept qui propose un jeu d'improvisation en danse hip hop à travers différentes épreuves créatives.

Le Hip Hop Games France se présente sous la forme d'un concours de soutien à l'émergence chorégraphique. Le·a lauréat·e sera récompensé·e d'une bourse d'aide au projet, d'un accompagnement d'un bureau de production et d'un programme de diffusion dans le réseau partenaire d'Art-Track.

II- Dates et lieux du HIP HOP GAMES FRANCE 2025

Le HIP HOP GAMES FRANCE se tiendra le dimanche 26 octobre 2025 au TRANSBORDEUR - 3 boulevard de Stalingrad 69 100 VILLEURBANNE, dans le cadre du Festival Karavel (Pôle en Scènes, direction Mourad Merzouki).

III- Modalités de participation et de sélection

III.I - Le·a référent·e du projet (chorégraphe)

1. Doit avoir déjà créé et joué au moins une fois une première création chorégraphique (en solo ou groupe) et au maximum trois créations chorégraphiques.
2. Doit être majeur·e (mais les membres de l'équipe peuvent être mineur·es).
3. Doit avoir un projet de création chorégraphique (quelle que soit la maturité du projet : de l'idéation, au work-in-progress, à la création aboutie) pour lequel il·elle a besoin d'un soutien pour mener à bien ce projet (financier, accompagnement, diffusion).

III.II - L'équipe

1. En remplissant le formulaire de participation numérique, l'ensemble des membres de l'équipe renseigné·es s'engagent à être présent·es au HIP HOP GAMES France.
2. L'équipe composée n'a pas pour obligation d'être celle initialement composée pour le projet chorégraphique défendu, ni celle qui sera à termes sur le projet chorégraphique défendu.
3. L'équipe doit être composée d'au moins 3 danseurs·ses et d'au maximum 4. Le·a chorégraphe peut faire partie de l'équipe, mais cela n'est pas obligatoire.

III.III - Sélection des équipes

1. La sélection des équipes est faite en collaboration entre le directeur artistique d'Art-Track et du HHG : Romuald Brizolier, et le directeur artistique (ou délégué·e) du Festival Karavel sur des critères de maturité artistique, de pertinence du projet proposé et de besoin au soutien à l'émergence, d'après les informations renseignées dans le formulaire de candidature.
2. La date limite de candidature est le **8 septembre 2025**.
3. Les résultats seront communiqués individuellement puis officiellement le **15 septembre 2025**.
4. Tout formulaire incomplet fera l'objet d'un refus de candidature.

IV- Rémunération et défraiement

1. Aucune rémunération ne sera versée aux équipes sélectionnées pour leur participation au HIP HOP GAMES FRANCE.
2. Aucun défraiement ne sera versé aux équipes sélectionnées pour leur participation au HIP HOP GAMES FRANCE. **Il appartient donc à chaque équipe de prévoir et financer leur venue, leur hébergement et leurs repas.**
3. Le Festival Karavel offre aux participant·es un repas le dimanche 26 octobre midi. Dans le cas où votre équipe est sélectionnée, nous vous contacterons afin de connaître vos restrictions alimentaires.
4. Art-Track et le Festival Karavel s'engagent à fournir aux équipes toutes les informations et contacts nécessaires afin de faciliter leur venue et leur hébergement.

V- Déroulé du concours

1. Ligne directrice et mission

Hip Hop Games - Les Jeux de la Danse est le premier concept qui propose un jeu d'improvisation en danse hip hop mis en scène à travers différentes épreuves créatives.

Une ligne directrice : le jeu comme prétexte et l'improvisation comme école

Une mission : offrir des opportunités en amplifiant le soutien et l'accompagnement d'artistes émergent·e·s peu identifiée·e·s ou peu diffusé·e·s pour rendre visible la diversité de la création des cultures urbaines.

2. La Troupe

L'événement est entièrement mené par la Troupe Hip Hop Games :

- Romuald "Romss" Brizolier : concepteur, directeur artistique et arbitre
- Philémon : MC, rappeur et compositeur
- Mystraw : DJ, beatboxer et beatmaker
- Yohann : VJ et concepteur graphique
- Alexis : régisseur lumière

3. Les épreuves

- **Contrainte d'espace** : Les danseurs·ses entrent en groupe sur scène et y découvrent un décor. Ils·elles doivent évoluer dans ce décor, sans jamais en déplacer les éléments.
- **Playlist Variée** : Un·e danseur·se en solo évolue sur 3 extraits sonores différents proposés par DJ Mystraw. Il·elle crée un personnage et un univers et le fait évoluer au gré des propositions musicales. Pour l'aider, ou le mettre en difficulté, un·e second·e danseur·se pourra être choisi·e par l'arbitre pour le·a rejoindre.
- **Accessoires** : Le public choisit parmi une liste d'objets celui avec lequel il veut voir les danseurs·ses improviser. Durant cette épreuve à 2 danseurs·ses, ils·elles devront s'emparer de l'objet et l'intégrer à l'improvisation chorégraphique.
- **Le Débattle** : Un débat est lancé par l'arbitre. 4 acteurs·rices sur scène pour y répondre : Mystraw y répond par le beatbox, Philémon par la voix, et les deux danseurs·ses d'équipes adverses, par le mouvement, traduisant ainsi l'opinion de leur partenaire musical, et la leur.
- **La Source** : Un·e artiste extérieur·e à la compétition, qui peut être de style ou de discipline différents, présente sur scène un bout de son univers. Un·e danseur·se est alors invité·e à le·a rejoindre et doit se servir de ce qu'il·elle propose comme inspiration pour entrer et partager l'univers de cette source.
- **Le Joker** : Carte blanche donnée aux différents groupes : chorégraphie en groupe, extrait de création ou extrait de work-in-progress.

VI - Modalités d'attribution du prix HHG

1. Notation et remise de prix

Le prix est remis le jour du HIP HOP GAMES FRANCE, à l'issue de la délibération d'un jury composé de 3 à 5 juges. Les équipes se verront attribuer des notes (non communiquées) pour chacune des épreuves. Les épreuves 1 à 4 sont notées sur 10, le Joker sur 20. Le jury prendra également en compte les échanges avec les équipes lors des entretiens en amont du HHG.

2. Le prix HHG FRANCE

En 2024, le prix HHG FRANCE est d'un montant de **8000 euros**. (en cours)

Cette bourse d'aide au projet a été composée grâce au soutien de la Caisse des Dépôts, du Flow - Ville de Lille et de Pôle En Scènes.

L'accompagnement se fait sur **12 mois**. Il porte sur la structuration, la production, la diffusion, la direction artistique et la communication. Art-Track se charge de cet accompagnement, mais celui-ci peut également être co-porté avec une structure de votre choix.

Plusieurs dates de diffusion vous seront proposées dans le réseau partenaire d'Art-Track sur la saison 2023-2024. Parmi ce réseau : Théâtre de Suresnes Jean Vilar, IADU - Initiative d'Artistes en Danses Urbaines - Fondation de France - La Villette, Le Flow - Ville de Lille et Pôle Pik - Pôle En Scènes.

VII - INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

1. Communication

Les visuels et textes communiqués via ce formulaire serviront à notre communication, merci de prêter attention aux documents, textes et crédits transmis.

Notre communication est uniquement dans un but non commercial.

2. Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce concours sont obligatoires pour y participer. Elles sont destinées à Art-Track, à la seule fin de la participation au concours, de la gestion des gagnant•es, de l'attribution des prix.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés, toute personne participant au concours bénéficie du droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par Art-Track. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l'adresse e-mail suivante : ilona.landreau@ciearttrack.com